

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2021

INTERDISANT LES PRATIQUES VISANT À MODIFIER L'ORIENTATION SEXUELLE - (N° 4501)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 72

présenté par

M. Breton, M. Sermier, M. Reiss, M. Di Filippo, M. Hetzel, M. de la Verpillière, M. Ramadier,
M. Le Fur, M. Thiériot, Mme Bassire et Mme Serre

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« , les comportements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme l'a souligné la Miviludes lors de son audition, la notion de "comportement" est trop large et ne permet pas de caractériser cette nouvelle infraction dans le code pénal.

Il convient de supprimer ce terme.